Processus de classification au basketball en fauteuil roulant

par Anne Lachance,
classificatrice de la Fédération internationale de basket-ball en fauteuil roulant

La plupart des personnes qui regardent une partie de basketball en fauteuil roulant deviennent immédiatement captivées. Mais pour le novice, des questions se posent rapidement. Par exemple : " Comment est-ce que des athlètes, qui ont des capacités fonctionnelles aussi différentes, peuvent concourir les uns contre les autres assez équitablement?

La classification est le processus par lequel la capacité fonctionnelle totale d'une équipe sur le terrain est égalisée par rapport aux adversaires. Il s'agit d'un processus unique au basketball en fauteuil roulant, soit une évaluation fonctionnelle qui tient compte des habiletés de chaque joueur d'exécuter des habiletés propres au sport, notamment le dribble, la passe, le rebond et le tir.

Au Canada, les classifications respectent de façon très étroite le système international de classification et vont de 0,5 à 4,5. Les athlètes de catégories inférieures sont plus limités dans leurs capacités fonctionnelles, tandis que les athlètes de catégorie plus élevée ont peu ou pas de limites. Le nombre total de points sur le terrain, attribué à chacun des cinq joueurs, ne doit pas dépasser 15 points en tout temps, dans la plupart des divisions.

Catégories un et deux : les athlètes sont similaires puisqu'ils n'ont pas le contrôle de leur base assise. La plupart d'entre eux doivent utiliser les bras pour redresser le torse après s'être penchés en avant.

Catégorie un : les athlètes sont généralement incapables d'activement bouger le torse dans aucun sens. La plupart ne peuvent tourner le haut du corps par exemple pour recevoir une passe par-dessus l'épaule durant une contre-attaque.

Catégorie deux : les athlètes sont généralement capables de tourner le haut de leur corps, ce qui améliore dans une large mesure leur capacité de surveiller le terrain, de recevoir des passes ou de tirer le ballon de différentes directions.

Catégories trois et quatre : les athlètes sont semblables, puisqu'ils ont tous le contrôle de leur base assise.

Catégorie trois : les athlètes sont généralement capables de se tourner et de se pencher en avant sans difficulté. Ils peuvent par exemple dribbler le ballon bien en avant de leur fauteuil. Toutefois, ils ne peuvent se pencher sur le côté parce que la plupart d'entre eux n'ont pas la force nécessaire dans les jambes pour se stabiliser et se redresser ensuite.

Catégorie quatre : les joueurs ont la mobilité de leur torse dans tous les sens. Ils sont facilement capables de se tourner, de se pencher en avant ainsi que de se pencher d'un côté au moins. Ces athlètes peuvent se pencher de côté pour disputer un tir ou protéger le ballon contre un adversaire, par exemple. Les athlètes de catégorie quatre se distinguent des athlètes de catégorie 4,5, parce qu'ils ne peuvent souvent pas se pencher de manière égale des deux côtés, en raison de force limitée dans une jambe.

Une personne physiquement apte peut se rendre compte de ce que c'est d'être un athlète de catégorie un ou deux en essayant de garder les genoux ensemble et soulevés, en position assise sur une chaise. Dans cette position, il est presque impossible de se pencher en avant ou de côté. Le seul mouvement possible du tronc est la rotation.

De même, une personne physiquement apte peut se rendre compte de ce que c'est d'être un athlète de catégorie trois en pressant les genoux ensemble en position assise sur une chaise. Se pencher en avant et tourner le torse pour regarder derrière soi sera assez facile, tandis que se pencher sur le côté pour ramasser quelque chose par terre, par exemple, sera difficile sinon impossible.

Parfois, un athlète possède des caractéristiques de deux catégories. Dans ces cas, une catégorie ,5 peut être assignée, c. à d. 1,5, 2,5, 3,5. Au Canada, les quadriplégiques sont classifiés 4,5.